



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU
30/03/2018

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON

N° E18000068 /69

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 28/03/2018, la lettre par laquelle le Maire de POMMIERS demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de plan local d'urbanisme de la commune ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Edith LEPINE est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la commune de POMMIERS et à Madame Edith LEPINE.

Fait à Lyon, le 30/03/2018

Pour le Président et par délégation,
Le premier vice-président,


Guillaume Mulsant